



## SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE

*Le service de médecine préventive du centre de gestion d'Eure-et-Loir vous accompagne dans la sécurité et la protection de la santé de vos agents. Ce service répond à vos obligations réglementaires et contribue à renforcer votre politique de prévention collective à travers des prestations adaptées et une parfaite connaissance des postes de travail et de leurs risques.*

### LE SERVICE

- **médecin coordonnateur : Docteur Xavier Boutillon**
- **infirmière : Béatrice Guignard**
- **secrétaires médicales : Maryline Edinger et Isabelle Meyer**
- **responsable administrative : Sandrine Jonquet**
- **assistante administrative : Lydie Lagrue**

Le médecin du travail exerce son activité médicale, en toute indépendance, dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale et du code de la santé publique.

Le médecin du travail agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale.

Le service de médecine préventive a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

## BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✓ Collectivités non affiliées
- ✓ Fonction publique d'État

## TARIFICATIONS

Le détail est disponible sur [cdg28.fr](http://cdg28.fr)



## CONTACT

Sandrine JONQUET

Responsable administrative

02 37 91 43 52

[medecine.preventive@cdg28.fr](mailto:medecine.preventive@cdg28.fr)

### Les + du service de médecine préventive

- des services adaptés ;
- la connaissance des postes de travail et de leurs risques ;
- le respect des statuts de la Fonction publique territoriale et des spécificités des emplois,
- des conseils ciblés prenant en compte les caractéristiques des postes de travail ;
- une synergie avec le pôle Santé au travail du centre de gestion ;
- des tarifs attractifs.

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes  
9, rue Jean Perrin • 28600 Lusigny

Pour assurer une meilleure qualité de vie au travail, le service de médecine préventive intervient dans 2 domaines de compétence :

- la surveillance médicale ;
- les actions sur le milieu professionnel.

## LA SURVEILLANCE MÉDICALE

La surveillance médicale concerne tous les agents quel que soit leur statut et leur régime de droit public ou privé.

Visites médicales obligatoires pour les agents de droit public	Visites médicales obligatoires pour les agents de droit privé
À l'embauche et périodique	À l'embauche, périodique et de reprise (après un congé de maladie de + 60 jours, de maladie professionnelle, pour accident de travail ou de maternité)
Visites médicales non obligatoires pour les agents de droit public	Visites médicales non obligatoires pour les agents de droit privé
À la demande (collectivité, agent, médecin de prévention) De préreprise et de reprise	À la demande (collectivité, agent, médecin de prévention) De préreprise (après un congé de maladie de + 30 jours)

## LES ACTIONS SUR LE MILIEU PROFESSIONNEL

Le médecin du travail consacre au moins un tiers de son activité aux actions sur le milieu professionnel. Il vous conseille, ainsi que vos agents et leurs représentants, dans de nombreux domaines tels que :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail ;
- l'évaluation des risques professionnels ;
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie ;
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- l'hygiène générale des locaux ;
- l'information sanitaire.